



JM

Préavis n° 31
6 novembre 2003

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la planification des nouvelles constructions scolaires et une demande de crédit d'investissement de fr. 190'000.- pour l'étude de la construction d'un étage supplémentaire d'une aile du Collège Léon-Michaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Plusieurs éléments conduisent à la nécessité de planifier la réalisation de nouvelles classes sur la Commune ; ceci à court terme soit pour les prochaines 5 années.

Les arguments concernent en particulier :

- La démographie ;
- Le respect des "normes" scolaires (contraintes liées à l'enveloppe pédagogique).

En outre, la gestion des locaux scolaires impose de planifier la disparition de certaines classes louées ou à démolir.

Démographies urbaine et scolaire

La démographie doit être abordée sous deux aspects. Le premier concerne l'augmentation de la population, le second est celui des perspectives de l'évolution de la classe d'âge des enfants scolarisés.

Du point de vue de l'augmentation de la population, celle-ci est directement liée au nombre de logements recensés dans la Commune y compris les

communes avoisinantes pour les écoles secondaires. Pour l'année 2002, des permis de construire ont été délivrés pour 117 logements. Pour l'année 2003, à ce jour, des permis ont été délivrés pour 80 logements et 96 sont en cours d'enquête.

Ces deux années totalisent donc 293 logements supplémentaires. Potentiellement, en se basant sur la moyenne yverdonnoise de 2001 (12'075 logements pour 3'556 élèves yverdonnois = 0.3 élève par logement), il s'agit de prévoir 89 élèves supplémentaires soit environ 5 classes. Cette valeur représente donc la nécessité de prévoir environ **2,5 classes supplémentaires chaque année**. Chiffre confirmé par les services de l'Etat de Vaud qui publient des statistiques avec un commentaire particulier sur le Nord-vaudois, considéré comme une zone dont la démographie va augmenter de manière plus importante que le reste du Canton (région attractive pour les familles). Le nombre de possibilités de bâtir étant potentiellement important à Yverdon-les-Bains, il paraît normal de tabler sur cette estimation pour les 10 ans à venir, soit environ 20 à 25 classes supplémentaires. L'autre point de vue démographique concerne l'aspect de la courbe des naissances qu'il faut considérer en moyenne comme stable, soit **0 classe supplémentaire par année**.

Autre phénomène, celui du vieillissement de la population qui devrait amener à tabler sur une diminution des besoins en classes. Cependant, la situation yverdonnoise est contraire à la règle générale puisque sa population jeune est en augmentation (entre 1990 et 2000, le nombre d'élèves a augmenté plus rapidement que la population, 0.1179 élève/hab. en 1990 contre 0.1453 élève/hab. en 2000) ce qui confirme l'attractivité du Nord-vaudois et la nécessité de la renforcer. Ce rajeunissement de la population aurait dû entraîner la planification d'une augmentation d'environ 60 élèves par année, à population constante, soit 30 classes entre 1990 et 2000, ce qui explique les besoins importants de la ville d'Yverdon-les-Bains ces dernières années. Compte tenu de la tendance générale, ce facteur n'est pas pris en compte pour ne justifier une augmentation ou une diminution annuelle des besoins soit, **0 classe supplémentaire par année**.

Enveloppe pédagogique

Le nombre d'élèves par classe est un sujet de discorde. Ceci dit, le Canton impose certains quotas (par le biais de l'enveloppe pédagogique) qui devraient être respectés. Le Conseil Communal a également pris position sur ce sujet par l'adoption d'une résolution en date du 19 décembre 2001, qui demande à la Municipalité "de faire toute la pression possible afin que les normes des enclassements soient respectées par les directeurs en place".

Du point de vue des classes primaires et enfantines, les quotas sont actuellement respectés. Pour les classes secondaires, ils ne le sont pas (jusqu'à trois élèves de trop en moyenne par classe) ainsi, pour respecter les quotas, il est nécessaire de créer **9 classes**.

Gestion des classes

Divers projets, conduisent à prévoir l'augmentation ou la diminution du nombre de classes. Ils sont énumérés ci-après :

- Site des Anciennes Casernes
Les deux classes primaires actuelles sont maintenues dans le programme de réaménagement du site des Anciennes Casernes. Il est même prévu d'en ajouter deux. **2 classes primaires supplémentaires** seront donc créées sur ce site.
- Pavillon Roger-de-Guimps
Ce pavillon de deux classes primaires à proximité immédiate du Collège Léon-Michaud est plus que vétuste. Il est ainsi prévu de le démolir pour vendre le terrain, le cas échéant, et reconstruire ces deux classes au sein d'une nouvelle école ce qui est plus rationnel et moins coûteux à l'entretien. **2 classes primaires sont à prévoir en remplacement.**
- Gymnase d'Yverdon (CESSNOV)
La Commune loue 3 classes dans cet établissement. En 2005 les contrats arrivent à terme et le Gymnase d'Yverdon entend récupérer ces classes dont il a besoin. Il est donc nécessaire de trouver **3 classes primaires en remplacement** de celles qui seront supprimées.
- Paroisse catholique, rue de la Maison-Rouge
2 classes primaires sont également en location dans les bâtiments de la Paroisse. A moyen terme, un projet prévoit la suppression de ces deux classes au profit de logements. Il est donc nécessaire de planifier le **remplacement de ces 2 classes primaires.**

Récapitulation des besoins

| | | | | |
|------|-------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| 2003 | 9 classes | normes Etat de Vaud | | |
| 2004 | 2,5 classes | augmentation de la population | total cumulé | 11,5 classes |
| 2005 | 2,5 classes | augmentation de la population | | |
| | 3 classes | perdues au CESSNOV | total cumulé | 17 classes |
| 2006 | 2,5 classes | augmentation de la population | | |
| | 2 classes | perdues Maison-Rouge | total cumulé | 21,5 classes |
| 2007 | 2,5 classes | augmentation de la population | total cumulé | 24 classes |

Planification

Pour répondre à ces besoins avérés à moyen terme, soit env. 24 classes en 2007, il est prévu deux opérations.

La première consiste à ajouter un étage sur l'aile "classes spéciales" du Collège Léon-Michaud (création possible d'environ 8 classes) pour un investissement d'env. 3.5 mio.

La seconde opération est la construction d'une nouvelle école à la Passerelle (Passerelle III) sur le terrain acquis tout récemment du groupe Steiner (v. préavis n° 12 du 14 mai 2003) avec un programme d'environ 20 classes primaires et secondaires (+ classes spéciales et salle de gym) pour un budget d'environ 14 mio (sans terrain).

Le total représente donc environ 28 classes qui suffiraient à assurer nos besoins jusqu'en 2007 voire 2008 pour le primaire et le secondaire.

Cette perspective est une planification impérative pour l'horizon 2007, échéance à laquelle l'étape Passerelle III pourrait être réalisée au plus tôt compte tenu des procédures à suivre. Pour la surélévation de l'école Léon-Michaud, il serait envisageable de mettre ces 8 classes supplémentaires à disposition en 2005 avec une procédure simplifiée.

Vérifications

L'adoption du programme définitif de constructions nouvelles à prévoir est tributaire de données démographiques touchant à l'ensemble de l'arrondissement scolaire et à l'évolution prévisible de l'organisation scolaire vaudoise. Il est actuellement prématuré d'arrêter le programme définitif à retenir et sa vérification est en cours dans un groupe de travail comprenant des représentants du Département et de l'arrondissement scolaire. Ses conclusions seront vraisemblablement connues dans le courant du printemps prochain.

Il ne faudra pas perdre de vue non plus l'opportunité de se ménager une marge de manœuvre suffisante en locaux scolaires à plus long terme que celui de 2007, sans compter que les classes du Centre St-Roch sont actuellement louées et que leur location est plus coûteuse que si nous avons construit ces locaux nous-mêmes (environ fr. 10'000.- de plus par classe et par an). Ces classes pourraient donc être supprimées pour procurer des économies directes et immédiates.

Enfin, la prévision de 24 classes ne tient pas compte de l'évolution démographique des communes avoisinantes qui envoient leurs élèves du secondaire sur la commune d'Yverdon-les-Bains (264 élèves en 2003 contre 258 en 2002). Cette augmentation, si elle était confirmée par les vérifications à entreprendre par le groupe de travail, représenterait donc environ 2 classes supplémentaires à l'horizon 2007 et il serait alors nécessaire de planifier à 26 classes supplémentaires les besoins en 2007.

Crédit d'étude – Collège Léon-Michaud

Compte tenu du fait que les vérifications restantes prendront encore quelques mois et vu le calendrier serré qui s'impose à nous pour la mise en service de classes supplémentaires pour la rentrée de 2005, nous vous demandons sans attendre le crédit nécessaire pour procéder à l'étude de la construction d'un étage supplémentaire au Collège Léon-Michaud.

L'étude de cette surélévation comprendra un mandat d'architecte (avant-projet, projet définitif, cahier des charges pour entreprise globale et direction architecturale), ainsi que divers mandats à des spécialistes. En particulier, il a paru opportun d'étudier la faisabilité de l'installation de cellules photovoltaïques sur le toit de la nouvelle construction, en vue de produire de l'énergie « verte ». Cette étude inclura cas échéant l'établissement d'un cahier des charges.

Le devis de cette étude est le suivant :

| | |
|--|----------------------|
| • honoraires d'architecte | fr. 120'000.- |
| • ingénieur en génie civil | fr. 4'000.- |
| • ingénieur-conseil | fr. 50'000.- |
| • étude de faisabilité « énergie verte » | fr. 10'000.- |
| • frais divers, reproductions, etc. | <u>fr. 6'000.-</u> |
| Total TTC | <u>fr. 190'000.-</u> |

Conclusions

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Il est pris acte de l'estimation des besoins en locaux scolaires décrite dans le présent préavis.

Article 2.- Le principe de la réalisation de classes supplémentaires en surélévation d'une aile du Collège Léon-Michaud est retenu.

Article 3.- Un crédit d'investissement de fr. 190'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude de cette réalisation.

Article 4.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9545 « Surélévation Léon-Michaud », puis reprise dans le crédit d'ouvrage à demander pour la réalisation et amortie avec celui-ci.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégués de la Municipalité : MM. P.-A. Treyvaud et D. von Siebenthal